



COMMISSION D'ARBITRAGE

Mesdames, Monsieur,

Après une année mitigée sur nos terrains, entre les erreurs d'arbitrage et problème de violence verbales et physiques. Il est maintenant l'heure de faire le nécessaire pour que les arbitres soient aux mieux formés pour ce genre d'évènement et aussi mieux formés sur les règlements.

Accompagné de 26 arbitres pour l'année 2026, nous allons essayer de collaborer au mieux pour offrir à tous les joueurs et joueuses qui viennent jouer dans notre département un arbitrage de qualité.

Pour 2026, 7 personnes souhaitent passer les différents examens d'arbitre :

- Examen National → 1 personne
- Examen Régional → 1 personne
- Examen Départemental → 5 personnes

Souhaitons leurs bonnes chances et de l'épanouissement dans l'arbitrage

Rappel :

Que vous soyez joueurs, spectateurs (licenciés), dirigeants, arbitres, délégués, si vous êtes témoins de violence verbale ou physique, il est de votre devoir de faire un RAPPORT !



Rôle de l'arbitre :

Il doit respecter la charte des arbitres, il a ses devoirs, ses droits et ses limites → voir le Guide de l'arbitrage de la FFPJP.

Les 3 règles d'or de l'arbitrage sont :

1. La faute ne doit jamais profiter à celui qui la commise
2. Il faut apprendre pour comprendre, et il faut comprendre pour apprendre
3. Le savoir n'a de valeur que s'il est partagé



COMMISSION D'ARBITRAGE

Responsable de la Commission d'arbitrage :

Dimitri Kuzminski, 06-06-65-85-74, arbitrecd18@free.fr

Pour tout problème, merci de contacter directement le responsable de la commission d'arbitrage.

Les fautes et non les erreurs commises par les arbitres relèvent de la commission d'arbitrage. En vertu du règlement disciplinaire des arbitres, une sous-commission a donc été créée et sera chargée de la discipline concernant les arbitres départementaux et les stagiaires du CD18. (Voir sous-commission dans la page commission comité du cher) En cas d'absence de l'un de ses membres, il pourra être remplacé par l'un des membres de la commission d'arbitrage : (Voir commission d'arbitrage dans la page commission comité du cher).

Sanction en cours :

Les sanctions disciplinaires sont répertoriées sur geslico.

Prière de vous adresser au président du Comité du Cher ou au président des arbitres pour avoir plus de renseignements.